Témoignage de Laurie

Bonsoir,
Je ne suis ni élue, ni avocate, ni spécialiste. Je suis une maman. Une maman qui a vu des choses qu'aucun parent ne devrait avoir à voir. Une maman dont la vie a basculé le jour où elle a compris ce que son enfant avait subi. Mon fils avait 3 ans au moment des faits. Aujourd'hui, il a 6 ans, et cette histoire n'est toujours pas terminée.

Dans ce parcours, les délais sont très longs. L'attente est difficile. Et parfois, on a le sentiment d'être très seul face à tout cela. Dans ce dossier, la personne mise en cause est aujourd'hui en liberté, malgré des éléments du dossier et des éléments vidéo évoqués, et malgré une reconnaissance des faits dans le cadre de la procédure. Pour une famille comme la nôtre, c'est une réalité difficile à vivre au quotidien.

Et pourtant, malgré tout cela, le sentiment d'incompréhension et d'injustice reste très présent. Derrière chaque affaire, il y a un enfant. Un enfant qui a peur, qui souffre, qui a besoin d'être protégé. Quand un enfant parle, nous devons l'écouter. Quand un enfant souffre, nous devons agir.

Je suis ici ce soir pour mon fils, mais aussi pour tous les autres enfants victimes. Nous sommes ici pour dire que leur voix compte. Que leur souffrance compte. À tous les enfants victimes, nous vous voyons. Nous vous entendons. Et nous ne nous tairons pas.

J'ai grandi aux côtés d'un homme que j'avais rencontré au collège. Nous nous connaissions depuis de nombreuses années lorsque nous nous sommes mis en couple. Je lui faisais confiance et je n'aurais jamais imaginé ce qui allait suivre.

Un jour, j'ai découvert des vidéos montrant qu'il avait agressé sexuellement mon fils. Dès que j'ai découvert les faits, j'ai immédiatement porté plainte afin de protéger mon enfant et d'obtenir justice.

Malgré la gravité des faits, mon fils n'a jamais été examiné par un médecin légiste. Il était considéré comme trop jeune pour certaines démarches, alors même qu'il avait exprimé avec ses mots d'enfant ce qu'il avait subi, en disant qu'il avait eu « *bobo à la bouche dans les joues* ».

L'affaire a finalement été qualifiée d'agression sexuelle et non de viol. Cette qualification a été particulièrement difficile à accepter au regard des faits et de leurs conséquences sur mon enfant et notre famille.

Trois ans après le dépôt de plainte, nous sommes enfin passés devant le tribunal. L'auteur des faits a été condamné à quatre ans de prison avec sursis et un an de prison ferme. Pourtant, il n'a jamais été incarcéré et a seulement porté un bracelet électronique pendant environ six mois.

Par la suite, cet homme a eu deux enfants avec une autre femme, qui est parfaitement au courant de sa condamnation. Inquiète pour la sécurité de ces enfants, j'ai effectué plusieurs signalements auprès des services de protection de l'enfance afin d'alerter sur le danger que je considérais réel. À ma connaissance, ces démarches n'ont abouti à aucune mesure concrète.

Lors du procès, une association de protection de l'enfance s'est portée partie civile dans cette affaire et a obtenu des dommages et intérêts. Pourtant, à aucun moment elle ne m'a contactée pour prendre des nouvelles de mon fils, connaître son état ou son évolution. J'ai eu le sentiment que l'intérêt porté au dossier s'était limité à la procédure et à l'indemnisation obtenue.

De mon côté, j'ai été condamnée à 500 euros avec sursis pour diffamation après avoir pris la parole sur cette affaire et dénoncé ce qui était arrivé à mon fils. Cette condamnation a renforcé mon sentiment d'injustice et mon impression d'être punie pour avoir voulu protéger mon enfant.

Aujourd'hui, quatre ans après les faits, je me sens totalement abandonnée par la justice française. Je n'ai bénéficié d'aucun véritable suivi ni accompagnement. Mon avocate ne répond plus à mes sollicitations et, malgré les années écoulées, je suis toujours dans l'attente des dommages et intérêts auxquels mon fils pourrait prétendre.

Pour espérer obtenir une indemnisation, il m'est désormais demandé de financer une expertise psychologique dont le coût s'élève à environ 800 euros. Une somme importante que je n'ai pas les moyens de payer, ce qui constitue un nouvel obstacle dans un parcours déjà extrêmement difficile.

Depuis le début de cette affaire, j'ai le sentiment de devoir me battre seule. J'ai protégé mon enfant dès que j'ai découvert la vérité. J'ai porté plainte immédiatement. J'ai coopéré avec la justice pendant des années. J'ai effectué des signalements pour protéger d'autres enfants. Pourtant, malgré les preuves, malgré une condamnation pénale et malgré toutes les démarches entreprises, je me retrouve aujourd'hui sans accompagnement, sans réponse claire, et avec le sentiment profond que la souffrance de mon fils et celle de notre famille ont été reléguées au second plan.

Cette histoire est celle d'une mère qui a tout fait pour protéger son enfant, mais qui, quatre ans plus tard, continue à se battre pour être entendue, reconnue et accompagnée. Le sentiment qui demeure aujourd'hui est celui d'un immense abandon, d'une profonde solitude et d'une injustice qui semble ne jamais prendre fin.

Depuis, je suis également sous traitements lourds : antidépresseurs, anxiolytiques et régulateur d'humeur. J'ai fait plusieurs séjours en hôpital psychiatrique. Le dernier date d'il y a six mois, à la suite d'une tentative de suicide. J'ai dû me faire recoudre. J'en garde des cicatrices physiques et mentales, liées à cette injustice.

Témoignage de Charlotte

Je vais à l'essentiel.

Victime à 2, 15 et 16 ans par deux personnes différentes adultes. Je suis l'enfant devenue adulte. L'un est décédé en 2006, affaire définitivement classée, enterrée, emportant d'autres secrets dans la tombe. L'autre, une main courante pour viol avec menace de mort, déposée en 2014. Et pas la force d'aller plus loin. Parole contre parole, nous savons tous ce qu'il en résultera.

Moi, j'ai pris perpétuité en antidépresseurs, suivi régulier psy et bien d'autres méthodes engagées à mes frais. Au-delà d'être une victime, je suis une maman.

Lyhanna, tu as été la victime de trop, le point final à mettre à tout cela définitivement. Tu n'es pas un levier ni une excuse, mais une fin à mettre à l'injustice par des moyens concrets. Nous devons également respecter le deuil de tes parents, respecter l'instruction, te respecter. Nous ne t'oublions pas, nous sommes avec toi, nous nous battrons aussi longtemps que nécessaire.

Pardon de ne pas l'avoir fait plus tôt. Un, deux, cinq, trop. Trop de signalements, de plaintes restées dans l'inaction et le silence. Et parsemez le tout de honte. Mais la fois de trop, plus qu'une vie brisée, un assassinat.

Concernant les magistrats, même si dans cette affaire, en l'occurrence, il s'agit d'un dysfonctionnement manifeste, je suis là juste pour faire des constats et peut-être pouvoir apporter des solutions, et non faire de la politique ou être en guerre contre quelqu'un de précis.

Rappelez-vous quand même que certains magistrats se sont mobilisés, ont manifesté, sans être clairement entendus plus que ça. Ils avaient prévenu aussi le 15 décembre 2021, je cite : « Souffrance au travail, justice déshumanisée, décision à la chaîne, perte de sens de la mission, manque de moyens. »

Juste à constater le résultat. Ce n'est pas une personne spécifique mise en cause, c'est tout un système qui était peut-être normal il y a 38 ans. Il est temps d'avancer intelligemment et humainement, sans se faire assister par l'intelligence artificielle.

Et j'appelle les magistrats à faire porter de nouveau leur voix, car la priorité nationale pour le moment est dans l'investissement de 655 millions d'euros pour accélérer le développement de l'intelligence artificielle. Je vous laisse penser par vous-même.

Pour le moment également, la priorité nationale est de lutter contre les réseaux de drogue, ce qu'on peut comprendre certes, mais la priorité nationale doit être sur la totalité des protections de l'enfant. Les circulaires pour 2026 ne comportent que deux lignes sur la pédocriminalité… En réalité, un dealer est juste remplacé trois secondes après par un autre dealer.

La loi intégrale, c'est vrai, c'est un coût conséquent de 2,7 milliards d'euros, mais le coût total des violences sexuelles s'élève à 90 milliards par an.

Cette loi est portée par plus de 150 associations, ONG et syndicats, et signée par plus d'une centaine de parlementaires. Ce sont des recherches, des propositions, une avancée majeure. Les associations tiennent difficilement, de moins en moins financées, voire pas du tout. Elles sont encore malgré tout debout, mais pour combien de temps encore ? Elles ne peuvent en aucun cas tout faire ou se substituer à un problème.

La prévention est essentielle et passe par un apprentissage professionnel et encadré, et non rajouté à la surcharge des professeurs, notamment des droits de l'enfant, avec des moyens adaptés à chaque âge.

Aujourd'hui, 94 % des plaintes déposées par les femmes et 70 % de celles déposées pour violences sexuelles sur mineur sont classées sans suite. Bien sûr, je suis consciente qu'il n'est pas possible d'inculper quelqu'un à tort sans preuve. Mais la plupart des cas sont documentés, justifiés, et plusieurs signalements ont été faits. Il serait quand même bon d'envisager le principe de précaution en urgence dans ces cas précis.

Je voudrais également avoir une pensée pour toutes les victimes, très souvent des femmes, mais également des garçons et des hommes devenus adultes. Je sais combien pour nous, déjà en tant que femmes, le chemin est très long, qu'il en faut des compromis avec soi-même pour tenir ce micro, mais pour vous, cela doit l'être davantage.

Personnellement, j'en ai fortement conscience et je vous invite, vous aussi, à briser le silence dans la forme qui vous convient le plus. Votre voix est tout aussi importante. Ne vous persuadez pas du contraire.

Il faut que la peur change de camp, et c'est maintenant. Il faut accompagner les victimes dans leurs reconstructions.

Mais encore un point à soulever : nouvel arrivant à la CMP, deux ans d'attente pour les adultes. Au CMP adolescent en particulier : un pédopsychiatre, une psychologue à mi-temps et un infirmier psy, point. Pas besoin d'en dire plus, je pense, vous avez compris.

Puisqu'il faut toujours des chiffres et toujours argumenter. Les chiffres visibles, malheureusement, je n'ai pu avoir accès qu'à ceux de 2023 : un suivi de 173 adolescents et 141 adolescents en consultation HDJ, c'est-à-dire avec un infirmier. En sachant toujours, malheureusement, que ce sont des données datant de 2023, accessibles sur Internet.

La dotation pour la psychiatrie au CH de Calais est de 14,4 millions. L'activité de psychiatrie produit environ un million d'excédents par an, ce qui concourt à réduire le déficit très important du centre hospitalier, qui connaît un taux d'endettement de 48 % pour 2023. C'est-à-dire que la psychiatrie sert à renflouer le déficit de l'hôpital.

Or, quand on sait qu'il y a un pédopsychiatre qui n'est forcément pas à plein temps au CMP adolescent, qu'il y a une psychologue à mi-temps et qu'il y a un infirmier psy, on peut se poser des questions. La psychiatrie en sort excédentaire, et il n'y a que trois personnes dédiées, dont une à mi-temps et l'autre en présentiel une journée par semaine au CMP ado.

Les raisons invoquées, vraisemblablement, seraient des difficultés à recruter. Mais est-ce que c'est bien vraiment le cas ? Parce qu'il semble important que les adolescents soient suivis dès le départ. Je ne dis pas que tous les cas résultent de violences sexuelles, bien sûr, mais il est important que le suivi soit fait dès le départ, qu'il y ait un accompagnement le plus tôt possible, afin d'enrayer au maximum les difficultés dans leur vie future.

Concernant les obligations de soins, qui sont plus dirigées vers les mineurs mis en cause, à savoir que, dans la plus grande majorité des cas, il est impossible de mettre en détention des mineurs. Donc, on réclame une obligation de soins. Or, sur dix personnes, deux seulement vont accepter les soins, discuter et essayer d'éradiquer leurs pulsions. Nous ne parlons même pas ici du suivi avec expositions potentielles à d'autres victimes.

Malheureusement, ce qu'il faut définir aussi, c'est que la pédocriminalité, comme son nom l'indique, n'est pas une maladie. Il y a bien le mot « pédo » et « crime » dans ce mot-là. Je pense qu'il est nécessaire de rappeler la définition de quelqu'un de malade, qui correspond à une pathologie claire, et quelqu'un qui a effectué un crime puni par la loi. Il est nécessaire de distinguer les deux.

Est-ce qu'on peut guérir quelqu'un d'une pathologie, entre guillemets, inexistante ? La question se pose.

J'ai voulu témoigner. C'est loin d'être facile pour moi. Encore maintenant, après 15 ans de thérapie, je suis très loin d'être sortie d'affaires. Une lutte au jour le jour. J'ai franchi un pas, mais j'ai aussi ma part à effectuer si on veut que cela avance. Et je sais très bien, malgré son sourire, sa ténacité, qu'être seule ou se sentir seule peut être dévastateur. Mais elle ne vous le dira pas. Il y a une partie de l'héritage qui perdure quand même, et ce sera à vie. Il y a des silences qui s'entrechoquent et qu'entre victimes, nous seules comprenons. Alors bravo et merci Séverine.

Je voudrais préciser aussi que souvent, dans les défenses des violeurs, on retrouve un très lourd passé dans l'enfance, ce que je ne méprise en aucun cas. En revanche, moi aussi, j'ai eu une enfance difficile, on est plusieurs. Cela reste un choix. On est toujours libre de ses propres choix.

J'ai voulu savoir également pourquoi ce silence si fort qui nous entourait. Nous ne sommes pas nombreux, mais pourquoi ? Je suis partie enquêter. Du côté des amis, rien. J'ai demandé même en MP, message privé, pas de réponse. Une personne seulement a accepté de répondre. Je transmets :

« Votre mouvement n'est pas politique, mais sociétal, donc selon moi, pas d'intérêt. Fatalisme, on accepte tout, même le plus sordide, ça comme le reste, c'est comme ça et ça ne changera pas. Je suis d'une ancienne génération, nous sommes devenus très pessimistes. Nous ne croyons plus en rien, alors nous finissons par accepter l'inacceptable. Parce que depuis une vingtaine d'années, c'est comme ça que ça marche. Dorénavant, nous ne nous intéressons qu'aux choses positives : le foot, les animations, tant pis pour le reste. »

Je le remercie sincèrement de sa franchise. Tout le monde n'en a pas le courage. Je ne veux pas de jugement envers cette personne. Moi, ça me permet de comprendre un peu mieux ce qui se passe, j'en ai besoin.

Et je sais que vous aussi, vous vous posez la question. Personnellement, je ne suis pas aussi fataliste, pessimiste. Nous ne sommes pas nombreux, mais je pense que nous n'avons pas besoin d'être des centaines non plus, parce qu'à partir du moment où nous proposons des mesures fortes et que nous nous faisons entendre, j'ai de grands espoirs quand même.

Concernant les signalements pour fausses informations, il s'agirait du terme « un enfant toutes les trois minutes ». On en est là. Une année, c'est 525 600 minutes. Je détaille, on ne sait jamais : un jour est égal à 1 440 minutes. Il y a 365 jours, donc 365 fois 1 440. Il y a 160 000 viols et agressions sur mineurs par an. Il faut une source. C'est le chiffre qui provient de la CIIVISE, la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants, datant du 6 novembre 2025, visible sur le site du ministère de la Justice.

On reprend le calcul : 525 000 divisé par 160 000 est égal à 3,285, soit effectivement une statistique probable, puisqu'il faut préciser : un enfant toutes les trois minutes, ou deux enfants toutes les six minutes, comme vous l'entendez.

Pour terminer, je m'adresse à vous, forces de l'ordre. Je ne vous blâme pas. Vous aussi, vous faites de votre mieux avec les moyens qui vous sont donnés. Vous aussi, vous avez essayé d'alerter sur le manque de moyens, mais au-delà de l'uniforme, je sais aussi qu'il y a des pères, des mères, des hommes et des femmes qui font ce qu'ils peuvent. Nous le savons bien, mais votre voix est tout aussi importante.

Depuis trois lundis, nous nous côtoyons au loin. Des petits signes discrets, comme vous avez pu le constater. Vous pouvez vous rapprocher, on ne mord pas. Et nous tenions à vous remercier, en l'occurrence aussi, de veiller également sur notre sécurité. Vous aussi, vous avez beaucoup à dire. Peut-être qu'on ne vous en laisse pas le choix, je comprends, mais nous sommes là aussi dans votre sens. N'hésitez pas à intervenir directement ou indirectement sur vos attentes. De même pour les magistrats, nous devons œuvrer ensemble, pas les uns contre les autres.

Bilan de nos attentes :

Nous réclamons donc en premier lieu l'application réelle des peines déjà existantes. La loi intégrale vise à renforcer davantage les lois existantes.

Le passage à la perpétuité.

Nous souhaitons, pour ceux refusant l'obligation de soins par manque de coopération, notamment par le silence, un rapport psychiatrique remis au juge des enfants, qui envisagerait alors une mise en foyer spécialisé, puisqu'on ne peut pas les mettre en détention.

Je vous explique pourquoi : selon un rapport de la Protection judiciaire de la jeunesse en 2025, visible sur le site du ministère de la Justice, les moins de 13 ans représentent près de 30 % des auteurs. Or, en règle générale, le juge requiert une obligation de soins. Encore faut-il que l'accusé mineur soit dans cette démarche, soit 2 sur 10, menant quasi systématiquement à la récidive.

L'extrait du casier judiciaire doit être obligatoire pour toute activité ou tout travail en lien avec des mineurs.

Nous demandons expressément la détention immédiate et préventive dans des dossiers déjà argumentés, dans le cas aussi où de nombreuses plaintes sont établies.

De la prévention et des formations.

Accompagner correctement les victimes et veiller à ce que les budgets alloués par l'État soient bien dédiés au domaine de la psychiatrie, et qu'ils disposent d'un personnel suffisant.

Un réel budget, car oui, il y a bien un manque de budget, n'en déplaise à certains, pour la justice, afin qu'elle soit traitée correctement et avec le personnel nécessaire.

Nous ne voulons pas de promesses électorales ni de récupération, mais des actes concrets, ici et maintenant.